

Réalisation de Murs en Pierres Sèches

Formation pratique pour apprendre à construire et restaurer des murs en pierres sèches, technique traditionnelle, écologique et durable, sans liant. Idéale pour les artisans, agriculteurs, agents techniques et particuliers motivés.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Durée : 1 semaine

Statut : Formation professionnelle continue

Délai d'entrée en formation contacter l'établissement

LE + DE LA MFR

- Une pédagogie de projet
- Des travaux de groupes
- Des visites d'entreprises
- Projet de solidarité / ouverture culturelle

LES TARIFS

1800€

LES CHIFFRES CLES

Résultats Examens



Persévérance Insertion



PRE-REQUIS

- Dispositions dans le domaine de la construction paysagère
- Entretien de motivation

PUBLIC CONCERNE

- Artisans du bâtiment (maçons, paysagistes, etc.)
- Salariés d'entreprises de travaux publics ou d'espaces verts
- Demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle
- Particuliers souhaitant réaliser eux-mêmes leurs aménagements extérieurs

MODALITE D'ACCES EN FORMATION

- En annexe

SANCTION

Attestation de formation délivrée en fin de stage

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Bâtiments aux normes d'accessibilité
- Référent handicap sur site pour l'accessibilité pédagogique



LES OBJECTIFS

- Maîtriser les bases de la construction et de la restauration de murs en pierre sèche.
- Connaître les règles de l'art, les techniques de tri et de pose des pierres.
- Savoir organiser un chantier et respecter les normes de sécurité.
- Comprendre les enjeux écologiques et patrimoniaux.

CONTENUS

- **Choix des matériaux**
Sélection des pierres, Origine et typologie, Tri et stockage, Reconnaissance des défauts
- **Préparation du chantier**
Étude du terrain, Tracé et implantation, Sécurité, Outillage
- **Techniques de pose**
Fondations, Montage des parements, Remplissage et cœur du mur, Gestion des angles et des courbes, Construction de murs de soutènement
- **Normes et réglementation**
Règles professionnelles, Sécurité sur chantier, Environnement, Patrimoine
- **Finitions et entretien**
Finition des parements

LES DEBOUCHES

Artisan indépendant en aménagement extérieur
Salarié en entreprise de travaux publics ou paysagiste
Technicien en collectivité territoriale (espaces verts, voirie)

M
A
J

2
/
0
/
2
/
2
6



Modalité et délai d'accès en formation

Le processus d'inscription commence dès le mois de janvier de l'année de rentrée scolaire.

Un entretien individuel ou collectif avec le référent pédagogique lors des journées portes ouvertes peut faire avancer le projet d'inscription.

Pour s'inscrire il faut prendre contact avec le secrétariat

- 1- Communiquer les informations demandées, pour compléter la fiche contact.
- 2- Demander un dossier d'inscription.
- 3- Prendre rendez-vous avec la direction.
- 4- A ce rendez-vous
 - Apporter le dossier d'inscription complété
 - Participer à l'entretien individuel de recrutement pour étude du projet et de la candidature

Vous devrez vous munir d'un CV et d'une Lettre de motivation

En cas d'aménagements scolaires se munir de documents à jour (P.A.I. /P.A.P./ P.P.S.)

Apprentissage : l'inscription est définitive lorsque le candidat a trouvé une entreprise qui l'emploie en contrat d'apprentissage et détient une promesse d'embauche ou un contrat signé.

Une réponse immédiate est transmise aux candidats lorsque l'ensemble des conditions sont réunis.

Inscription en cours d'année et Formation Professionnelle Continue :

- Nous contacter

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

STATUT APPRENTISSAGE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI-PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
CAP AEPE	1 404 €	140,40 €	816 €	81,60 €
CAPa	1 404 €	140,40 €	816 €	81,60 €
2nde	1 872 €	187,20 €	1 088 €	108,80 €
1ère	2 223 €	222,30 €	1 292 €	129,20 €
Tle	2 223 €	222,30 €	1 292 €	129,20 €
CS CP	1 638 €	163,80 €	952 €	95,20 €
CS TVAAMR	1 872 €	187,20 €	1 088 €	108,80 €
CS CPM	1 521 €	152,10 €	884 €	88,40 €
AE	1 638 €	163,80 €	952 €	95,20 €
Pas de frais pédagogiques				
Possible prise en charge partielle de frais de la part des OPCO				

STATUT SCOLAIRE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI-PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
4°	2 397 €	239,70 €	1 564 €	156,40 €
3°	2 397 €	239,70 €	1 564 €	156,40 €
CAPa	1 692 €	169,20 €	1 104 €	110,40 €
2nde	2 256 €	225,60 €	1 472 €	147,20 €
1ère	2 679 €	267,90 €	1 748 €	174,80 €
Tle	2 679 €	267,90 €	1 748 €	174,80 €

La cotisation d'adhésion à l'association est fixée à 15€.

Statut F.P.C. nous consulter

Document mis à jour le 20/02/2026